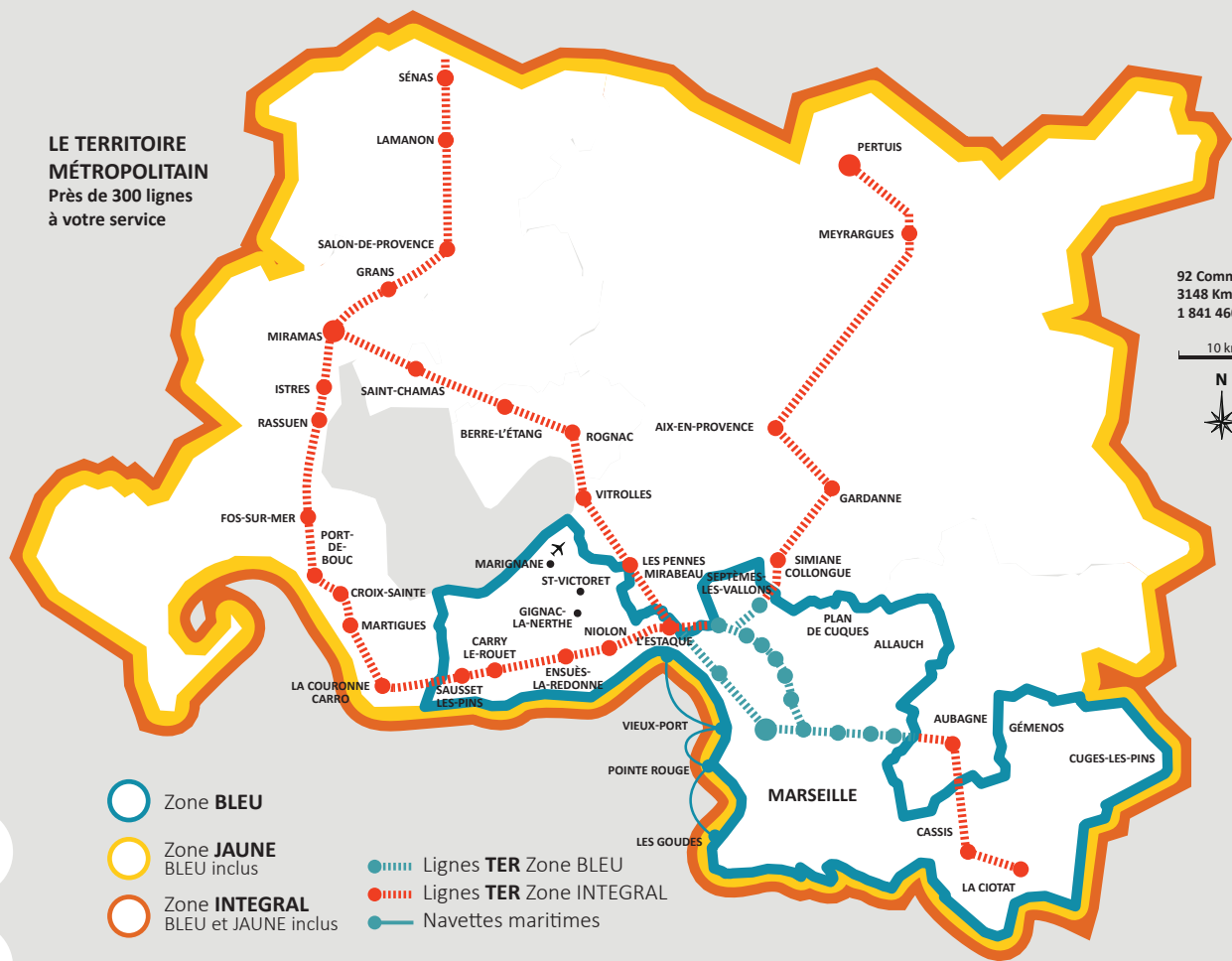



les zones et services




LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN
Près de 300 lignes à votre service

92 Communes
3148 Km²
1 841 460 habitants

10 km




-  Zone **BLEU**
-  Zone **JAUNE BLEU inclus**
-  Zone **INTEGRAL BLEU et JAUNE inclus**

-  Lignes **TER** Zone BLEU
-  Lignes **TER** Zone INTEGRAL
-  Navettes maritimes



ZONE BLEU

RTM

Bus
Métro
Tramway
Navettes maritimes 
Ferry Boat
Parking relais
levélo
(abonnement à 1€ sur rtm.fr)

Carteize 51⁽¹⁾-240⁽²⁾
Ciotabus
Bus des Collines
Bus de la Côte Bleue
Bus de la Marcouline
Bus des Cigales
Bus de l'Étang ZEN-5-6⁽³⁾

TER 
(entre les gares de Marseille et jusqu'à Septèmes-les-Vallons)

ZONE JAUNE

ZONE BLEU



Aix en bus
Bus de l'Étang
Gardanne en bus
Lignes de l'Agglo
Libébus
Navettes aéroport
Pays d'Aix Mobilité
Pertuis en bus
Ulysse

Carteize **levélo**
(abonnement gratuit sur levele-mpm.fr)
Nauti' Bus
Martigues
Parking relais
Parcs à vélo
Pays d'Aix

ZONE INTEGRAL

ZONE JAUNE



TER 
(reliant les communes du territoire Métropolitain)

(1) De Saint-Charles jusqu'à Septèmes

(2) De La Fourragère jusqu'à l'arrêt «La Solitude»

(3) Dans le périmètre des communes Gignac-La-Nerthe, Saint-Victoret et Marignane

documents et justificatifs

A joindre à l'adhésion

Pour le payeur

- RIB, RIP ou RICE.
- Photocopie recto verso de la pièce d'identité du payeur (CNI, passeport ou carte de séjour (récépissé non valable), en cours de validité).
+ fournir un extrait k-bis ou statuts de l'association, si personne morale (le payeur est une entreprise ou une association).

Pour le titulaire du Pass Permanent

- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité (si le titulaire ne possède pas de carte de transport).

Aucun justificatif.

Notification d'attribution de bourse émanant du Ministère de l'Éducation Nationale et délivrée par l'établissement scolaire ou l'Académie.
ou original de l'attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie faisant mention de la CMUC en cours de validité (à la date d'activation du Pass).
+ certificat de scolarité (si + de 17 ans).

Photocopie du ou des livrets de famille (responsables légaux et totalité des enfants) + certificat de scolarité (si + de 17 ans)
Dans le cas où les responsables légaux des enfants membres de la famille ne disposent pas de livret de famille commun (les deux noms sur le même livret) fournir en plus des livrets de famille individuels, les justificatifs de vie commune : certificat de concubinage et attestation de domicile aux deux noms (ex : facture EDF, contrat de location) ou contrat Pacs.

de 11 à 16 ans inclus : aucun justificatif.

de 17 à 25 ans inclus : certificat de scolarité pour l'année scolaire en cours.

Original de l'attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie faisant mention de la CMUC en cours de validité (à la date d'activation du Pass).

Photocopie du ou des livrets de famille (responsables légaux et totalité des enfants) + justificatif étudiant, apprenti, stagiaire formation professionnelle, service civique (voir détail ci-dessous). Dans le cas où les responsables légaux des enfants membres de la famille ne disposent pas de livret de famille commun (les deux noms sur le même livret) fournir en plus des livrets de famille individuels, les justificatifs de vie commune : certificat de concubinage et attestation de domicile aux deux noms (ex : facture EDF, contrat de location) ou contrat Pacs.

Photocopie recto verso de la carte d'étudiant ou d'apprenti de l'année scolaire en cours ou document remis par l'organisme de formation professionnelle agréé mentionnant les dates du stage, pris en charge par une collectivité ou photocopie du contrat d'engagement mentionnant les dates et le lieu du service civique.

Aucun justificatif.

Aucun justificatif.

Notification de refus d'ARE (Attestation Retour à l'Emploi) datée de moins de 3 mois, délivrée par pôle emploi.

Original de l'attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie faisant mention de la CMUC en cours de validité (à la date d'activation du Pass).

Pour être en conformité, les justificatifs sont à renouveler avant la date de fin de validité de chacun.

